

« 365 »

122 RUE RUDOLF DIESEL – C/O DOM 2218

83600 FREJUS

SASU en formation

Au capital de 500 euros

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL

EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 13/02/2024

NOMINATION DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt quatre, le 13 Février

A 09 heures,

L'actionnaire de la société «365», société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 500 Euros, divisé en 500 actions de 1 Euro dont le siège est à **122 rue rudolf diesel – C/o Dom 2218 – 83600 FREJUS**, s'est réuni au dit siège suite à la réunion constitutive de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée à l'entrée en séance par l'actionnaire unique présent ou représenté. **MR CHRETA MOHAMED** préside la séance.

Monsieur **MR CHRETA MOHAMED** constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable, que l'actionnaire présent ou représenté possède 100 actions, ayant droit de vote.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- La feuille de présence
- Les statuts de la société

MR CHRETA MOHAMED rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination du Président de la société ;
- Rémunération Président
- Pouvoir pour formalités à accomplir.

M C

La discussion est ouverte et personne ne demandant plus la parole, **MR CHRETA MOHAMED** ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DU PRESIDENT

Les actionnaires soussignés nomment :

MR CHRETA MOHAMED né le .05/08/1993 à *LARACHE (MAROC)*, 584 CH DE LA LAUVE 83700 ST RAPHAEL

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DU PRESIDENT

MR CHRETA MOHAMED, la rémunération sera fixée librement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS A DONNER POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

MR CHRETA MOHAMED

Mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des fonctions de président

